

Séance du 19 juillet 2019

Le dix neuf juillet deux mil dix neuf à vingt heures trente.
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de M. Roger GUEDON, Maire.

Etaient présents : Monsieur Roger GUEDON, Monsieur Jean-Yves BACHELOT, Madame Dominique De VALICOURT, Monsieur François LELARGE, Madame Fabienne BOUGREAU, Monsieur Raymond HERIVEAUX, Monsieur Denis COCHET Madame Valérie ESNAULT, Madame Valérie ROMELARD, Monsieur Damien CHEHERE.

Absents excusés : Monsieur Renaud BAGUENAUULT de PUCHESSE, Madame Patricia MORANNE, Madame De FABRE De LATUDE Martine, Madame Christelle CLAVREUL, Madame Cécile LECOMTE, Monsieur Carl GEINDREAU, Monsieur Jérôme LANDAIS.

Secrétaire de séance : Madame Valérie ESNAULT

En exercice : 17

Présents : 10

Votants : 10

Convocation du 12 juillet 2019

Reprise boucherie

Convention à titre gratuit

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un repreneur de la boucherie s'est présenté, il s'agit de M. DEFAY Cédric, au Cochon Braisé.

Monsieur DEFAY Cédric peut ouvrir la boucherie au 31 août prochain.

Monsieur le Maire propose de mettre en location gratuite la boucherie pendant 1 an à M. DEFAY Cédric, au Cochon Braisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de mettre en location gratuite pendant 1 an la boucherie à M. DEFAY Cédric, au Cochon Braisé,
- Charge Monsieur le Maire d'établir la convention à titre gratuit,
- Charge Monsieur le Maire de signer cette convention.

Devis peinture boucherie

EURL Fabrice DALMONT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il y a de mettre une couche de propre dans la boucherie avant l'ouverture. L'EURL Fabrice DALMONT nous a présenté un devis d'un montant de 830.60 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis de l'EURL Fabrice DALMONT d'un montant de 830.60 € HT pour une couche de propre dans la boucherie avant l'ouverture.
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis.

Arrivée de M. Jérôme LANDAIS à 9 h

En exercice : 17

Présents : 11

Votants : 11

Devis extincteur **EUROFEU**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre de notre contrat de maintenance des extincteurs dans l'ensemble de nos bâtiments communaux, avec EUROFEU, il y a de remplacer régulièrement des extincteurs. Cette année 2 extincteurs sont à changer, un devis d'un montant de 146.64 € HT nous a été présenté par EUROFEU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis EUROFEU d'un montant de 146.64 € HT,
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis, et de régler le mémoire dû.

Création d'un chemin pédestre **Les Barbottières**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que Monsieur LEROY Maurice vend les terres sis Les Barbottières à Monsieur GASNIER Thierry.

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition d'une bande de terrain pour créer un chemin pédestre qui rejoint les Beaudières.

Monsieur le Maire propose de faire borner le terrain par Monsieur Vincent DURET, expert géomètre, et de prendre comme notaire Maître MASSERON, à Château Gontier, notaire de Monsieur DURET et Monsieur LEROY.

Compte tenu que Monsieur Thierry GASNIER a déplacé le chemin pédestre, le Conseil Municipal souhaite qu'il participe aux frais de bornage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire de faire l'acquisition d'une bande de terrain pour créer un chemin pédestre rejoignant celui des Beaudières,
- Autorise Monsieur le Maire à faire borner le terrain par Monsieur Vincent DURET, expert géomètre,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre Maître MASSERON, notaire à Château-Gontier,
- Demande à Monsieur Thierry GASNIER de participer aux frais de bornage,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,
- Charge Monsieur le Maire de régler le mémoire dû.

Chemin piétonnier **Place Henri IV à rue des Juifs**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que les négociations ont commencés avec Mme PREVOTEAU DU CLARY, Mme LEMESLE et Mme HERIVEAUX pour faire l'acquisition d'une bande de terrain pour créer un chemin piétonnier qui irait de la Place Henri IV à la rue des Juifs, et qu'il y a lieu d'effectuer le bornage de ce futur chemin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire de demander à un expert géomètre, d'effectuer le bornage sur les parcelles appartenant aux personnes citées ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à ce dossier,
- Charge Monsieur le Maire de régler le mémoire dû.

Devis ENEDIS, déplacement de compteur

Place Henri IV

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place Henri IV, il y a lieu de faire le déplacement des compteurs installés actuellement sur la bascule. Une demande a été faite auprès d'ENEDIS, et le coût de ce déplacement s'élève à 3181.12 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de déplacer les compteurs installés sur la bascule,
- Prends note que le coût de ce déplacement s'élève à 3181.12 € HT,
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis d'ENEDIS, et de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Charge Monsieur le Maire de régler le mémoire dû.

Devis étude Géotechnique

Place Henri IV

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place Henri IV, il y a lieu de faire une étude géotechnique, 3 cabinets ont été sollicités, seul 2 ont répondu. Il s'agit de FONDOUEST pour un montant de 5400 € HT et de Géotechnique pour un montant de 2330 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir Géotechnique d'un montant de 2330.00 € HT pour l'étude géotechnique de la Place Henri IV,
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis, et de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Charge Monsieur le Maire de régler le mémoire dû.

Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il y a lieu d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Fonctionnement recettes :

- | | |
|------------|-------------|
| - 7015 | + 3598.20 € |
| - 7133 042 | - 3598.20 € |

Investissement recettes :

- | | |
|------------------------------|---------------|
| - 3355-040 Travaux | - 200000.00 € |
| - 3555-040 Terrains aménagés | + 200000.00 € |

Devis parafoudre

BODET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que l'église est équipée d'un paratonnerre mais n'est pas équipée d'un parafoudre qui protégerait contre les surtensions dû à la foudre ou la manœuvre d'appareil électriques. L'entreprise BODET nous a présenté un devis d'un montant de 846.40 € HT pour l'installation d'un parafoudre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis BODET pour l'installation d'un parafoudre d'un montant de 846.40 € HT,
- Sollicite notre assureur GROUPAMA, pour une éventuelle aide à cette installation,
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis BODET, et toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Charge Monsieur le Maire de régler le mémoire dû.

Travaux supplémentaires, aménagement des rues

Avenant n° 1 EUROVIA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que lors du démarrage des travaux d'aménagements des rues, il a été constaté que dans la partie haute de la rue de la Roche, il n'existait pas de réseau eaux pluviales, et que dans la partie basse il fallait reprendre le réseau eaux pluviales. EUROVIA a établi un devis pour les travaux eaux pluviales qui s'élève à 10111.80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis EUROVIA d'un montant de 10111.80 € HT,
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis, et de signer toutes les pièces se rapportant à ce devis,
- Charge Monsieur le Maire de régler le mémoire dû.

Encaissement Place de marché

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à émettre des titres trimestriellement pour le règlement des places de marché le mardi soir selon les tarifs suivants :

- Pour les non abonnés, le droit de place est de 1 € par mètre par semaine
- Pour les abonnés, le droit de place s'élève à 0,40 € par mètre calculé sur 13 semaines
- Facturation de l'électricité :

La crêperie nomade : 2 € par jour de présence et Bol d'herbe 1 € par jour de présence

Enseigne marché sous les Halles

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur VIELLE Cédric, l'Age de Fer, pour la réalisation d'une enseigne en fer forgé, de sa potence et son poteau indiquant « Marché sous les Halles », et d'une sous enseigne articulée sous la première indiquant le jour et les heures du marché. Ce devis s'élève à 3180.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis pour la réalisation d'une enseigne en fer forgé, de sa potence et son poteau indiquant « Marché sous les Halles », et d'une sous enseigne articulée sous la première indiquant le jour et les heures du marché, d'un montant de 3180.00 € HT,
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis, et toutes les pièces s'y rapportant,
- Charge Monsieur le Maire de régler le mémoire dû.

Recrutement personnel centre de loisirs

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que pour le service loisirs (mercredis loisirs, et centre de loisirs), on peut être amener à recruter du personnel en CDD, et qu'il faut l'autorisation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à recruter du personnel en CDD pour les besoins du service loisirs,
- Charge Monsieur le Maire d'établir les contrats CDD, et toutes les pièces nécessaires à ces contrats.

Devis signalétique

CREPEAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission de labellisation des PCC passera en septembre 2019, et qu'il y a lieu de remplacer les panneaux signalétiques abîmés. La société CREPEAU nous a établi un devis de remplacement des panneaux et celui-ci s'élève à 2637.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis CREPEAU pour le remplacement des panneaux signalétiques d'un montant de 2637.00 € HT,
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis CREPEAU, et toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Charge Monsieur le Maire de régler le mémoire dû.

Informations diverses :

- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2018, de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.
- Confirmation de la construction de logement Mayenne Habitat dans le lotissement de la Horgne
- La Commune de Saint Denis d'Anjou se porte candidat pour accueillir une MFS (Maisons France Services), ce qui permettrait à l'ensemble des usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près de chez eux.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 30 AOUT 2019 A 20 H 30

Le Maire,
Roger GUÉDON

